



CRS Autoroutière Ouest Île-de-France

Belle affaire :
Interpellation d'un individu pour défaut de PC, CES et détention de 371g de cannabis



Le samedi 11 octobre 2025, un équipage, composé du **BC Hervé ICHARD et du GD Leeroy MASELE MUKONGA de la SMA**, procédait au contrôle d'un véhicule sur l'A13 à hauteur de Vaucresson (92).

Il constatait immédiatement dans le véhicule un sachet de conditionnement de stupéfiant contenant de la matière. L'individu déclarait également avoir un autre pochon contenant de la résine de cannabis. L'individu était interpellé pour défaut de PC, CES et acquisition, détention et transport de stupéfiants.

Lors de la fouille du véhicule par le **BC Richard ROSENBACH, OPJ**, il était découvert la somme de **300€ en espèces** et d'autres produits stupéfiants.

Au total il était comptabilisé **371g d'herbe et de résine de cannabis**.

La perquisition à son domicile effectuée par le **GD Claire CHESNAY et du BC Richard ROSENBACH, OPJ**, permettait la découverte de **500€ en espèces**.



L'individu était déféré au TJ 92 et était condamné à 8 mois ferme d'emprisonnement et 2 ans de sursis probatoire.



CRS Autoroutière Ouest Île-de-France

Belle affaire :

Interpellation d'un individu pour conduite malgré annulation du PC, transport et détention de 84g de cannabis et de 940€ en espèces



Le samedi 1^{er} novembre 2025, un équipage, composé du **BC Mathieu SIMON et du GD Clara MORELLO de la N1**, procédait au contrôle d'un véhicule qui s'engageait sur une bretelle en sens interdit sur l'axe A14 à hauteur de Nanterre (92).

Le conducteur était rapidement interpellé pour conduite malgré annulation du permis de conduire. Une odeur de stupéfiants se dégageait de l'habitacle.

Lors de la fouille du véhicule par le BC Mathieu SIMON, OPJ, assisté du BC Arnaud SIMON et des GD Clara MORELLO et Laurent RIHOUAY, il était découvert **11 pochons d'herbe et de résine de cannabis (84g) et la somme de 940€ en espèces**.



A l'issue de sa garde à vue, l'individu faisait l'objet d'une COPJ au TJ 92.



CRS Autoroutière Ouest Île-de-France



Opération coordonnée CRS AOIF, GN, CYNO, DIPN 78, DRIEAT et URSSAF

Le mercredi 14 mai 2025, de 08h30 à 10h30, une opération coordonnée était organisée par la CAOIF sur l'aire de Morainvilliers Sud, 78 (A13 sens Province-Paris) avec la gendarmerie nationale, une équipe cynophile GN, la DIPN 78, la DRIEAT et l'URSSAF.

Au total, **16 agents autoroutiers (Lt RIVET, section J2, GLDR et SMA)**, **9 gendarmes** (piétons et deux motocycliste), une équipe cynophile GN, quatre agents de la **DIPN 78 (PAF – OLTIM)**, deux agents de la **DRIEAT** et deux agents de l'**URSSAF** étaient mobilisés.



Résultats :

Au total, pour la CAOIF rédaction de 25 PVE, 3 immobilisations et une interpellation d'un individu pour CES.

Concernant la GN : 3 M&D pour ESI.

Concernant la DIPN 78 : 2 M&D pour ESI. dont 1 pour détention de stupéfiants également

Concernant la DRIEAT : 2 surcharges





CRS Autoroutière Ouest Île-de-France



Belle affaire :
Détention de 88kg de tabac pour une valeur marchande de 52 505€, défaut de PC et CES

Le mercredi 14 mai 2025, un équipage composé des **GD Rinaldi THERASSE, Antoine MUSSARD et Médéric RUFFIER D'EPENOUX (J2)** se rendait sur un accident de la circulation sur l'axe A13Y, PK 48+200.

Sur place, ils constataient qu'il s'agissait d'un accident matériel mais poursuivaient néanmoins leurs investigations. Leur attention était portée sur véhicule impliqué, à savoir une camionnette NEMO qui se trouvait en **défaut de contrôle technique et défaut d'assurance**. Le conducteur était en **défaut de permis et en conduite sous l'emprise de stupéfiants (cocaïne et cannabis)**.

Ils constataient de nombreux paquets de cigarette à l'avant du véhicule. Dans le cadre du dépannage du véhicule, ils interrogeaient le conducteur sur le contenu de son véhicule, ce dernier restait évasif mais finissait par accepter d'ouvrir la porte du coffre qui laissait apparaître un nombre important de paquets de cigarettes. Selon le conducteur, la marchandise venait d'être récupérée à Sarcelles et devait être déposée à Caen. Ce dernier était dans l'incapacité d'en justifier la détention. Les deux individus étaient conduits au PC autoroutier de Nanterre.



En présence du **Mj ROZIER, du BC ROSENBACH, OPJ à la SMA**, et des autres agents de la SMA, une fouille de véhicule était effectuée. Il était découvert environ 88kg de tabac : **660 boîtes de tabac de 125 grammes chacune pour une valeur marchande de 49005 euros et 28 cartouches de 10 paquets de cigarettes pour une valeur marchande de 3500 euros. TOTAL valeur marchande : 52 505 euros**

En accord avec le parquet 78, les Douanes ont pris en charge la marchandise et la procédure pour détention de tabac sans document justificatif régulier. Le conducteur était déjà connu pour des faits similaires (Refus obtempérer avec 170 kgs de tabac pour lesquels il devait déjà 10000 euros aux Douanes). La CAOIF poursuit la procédure judiciaire concernant les délits routiers.



CRS Autoroutière Ouest Île-de-France

Belle affaire :
**Trafic de stupéfiants –
Transport détention de 503g de cocaïne et
de 2kg31 d'herbe de cannabis**



Le 24 avril 2025 à minuit, deux équipages composés des GD Tristan NOIZET, Guillaume MOL, Clara MORELLO, Nolan RIMBAULT et du réserviste Julien MARTIN (N1) étaient implantés en contrôle routier sur l'aire de Morainvilliers Sud (A13W).

Ils constataient que le conducteur d'un véhicule RENAULT CLIO refusait d'obtempérer à leurs injonctions. Il finissait par s'arrêter grâce au barrage mis en place par les agents. Lors du contrôle, ils remarquaient la présence d'un cabas sur la banquette arrière pouvant s'apparenter à de l'herbe de cannabis. Le conducteur et sa passagère étaient interpellés.

La fouille de véhicule effectuée par le Mj BOUC permettait de découvrir **3 bouteilles de protoxyde d'azote, 4 sachets contenant au total 2kg31 d'herbe de cannabis et 503g de cocaïne.**



La perquisition au domicile du conducteur, effectuée par le GD Jennifer MAMMOSA, OPJ d'astreinte, permettait la découverte de **2200€ , 11 TPH, des sachets de conditionnement, une balance, un permis de conduire (qui s'avérera par la suite être volé)**.

En raison de l'ampleur de l'affaire, la CAOIF était dessaisit au profit du SIDPJ 78 / Division de la criminalité territoriale 78, pôle stup.

Leurs investigations permettaient d'écartier la responsabilité de la passagère. Le conducteur refusait de coopérer et ne reconnaissait pas les faits. Il était déféré au TJ 78 et était condamné à une peine de **30 mois ferme avec mandat de dépôt**. L'argent saisi était remis à la DGFIP.



CRS Autoroutière Ouest Île-de-France

Action de prévention routière
Aire de Morainvilliers Sud (A13 direction Paris)



Le vendredi 29 août 2025, le BC ICHARD, le BC CHEMIN et les GD DEMERCASTEL et MASELE-MUKONGA de la SMA et du GLDR de la CRS autoroutière Ouest IDF ont participé à une **action de prévention routière sur l'aire de repos de Morainvilliers Sud (78)** de l'axe A13 dans le sens Province-Paris de 13h00 à 15h00.



Ils ont partagé leur savoir-faire et leur expérience, en présentant les missions de police routière. Les radars embarqués et débarqués, sensibilisé aux différents risques routiers (vitesse, alcool, stupéfiants).

Ils étaient accompagnés d'effectifs de la DOPC, d'un dépanneur et de la société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) avec un fourgon accidenté.





CRS Autoroutière Ouest Île-de-France



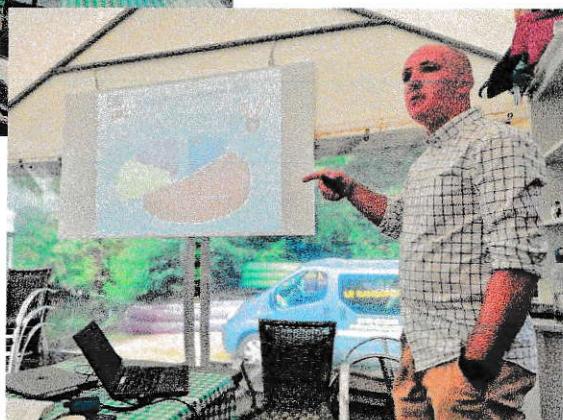
Journée trimestrielle des cadres

Le **mardi 26 août 2025**, s'est déroulée la journée trimestrielle de réunion des cadres de la compagnie à AUTHEUIL-ANTHOUILLET en Normandie (27).

AU PROGRAMME

De 10H à 12H30 - Réunion de travail :

Suite aux objectifs fixés par la DZ PARIS pour l'année 2025, le Commandant a évalué les missions effectuées par les sections en prenant en compte les éléments de comparaison des autres unités autoroutières de la DZ. Puis, le FTSI a fait un bilan des formations organisées et effectuées en milieu d'année et enfin la responsable de la cellule budgétaire a fait un point sur l'ensemble des dépenses consommées et à venir. La parole a ensuite été donnée à chaque participant.



De 12H30 à 14H30 – Déjeuner :



De 14H30 à 17H30 – Activité Canoé



CRS Autoroutière Ouest Île-de-France

Belle affaire :
Découverte de 10 000€ de marchandises contrefaites



Le mercredi 29 octobre 2025, un équipage, composé des **BC Richard ROSENBACH** et du **GD Leeroy MASELE MUKONGA de la SMA**, procédait sur l'A86 à hauteur de Colombes (92) au contrôle d'un véhicule pour vérification d'une activité VTC.

Lors du contrôle, il constatait la présence de deux gros cartons sur la banquette arrière. Il appert que ces derniers contenaient des paires de chaussures de marques dont le conducteur ne pouvait justifier la provenance et reconnaissait spontanément qu'il s'agissait de marchandise contrefaite. Il déclarait l'avoir acheté à Porte de Clignancourt pour une valeur de 600€.

Après prise de contact avec les douaniers de Gennevilliers (92), qui se déplaçaient au PC Nanterre, un inventaire de la marchandise était effectué :

- 06 paires de chaussures de marque CHANEL contrefaites (valeur vente 500€/paire)
- 35 paires de chaussures de marque NIKE Air Jordan contrefaites, de deux modèles différents (valeur vente 200€/paire)

VALEUR TOTALE DE VENTE DES PRODUITS CONTREFAITS : 10 000€



Une transaction douanière était effectuée (individu porteur de 1350€ en espèces) avec saisi et destruction de la marchandise par leur service.